

plaisance ou pour lui servir de retraite, en cas de besoin, le château fort de Charly (1).

Frédéric ne voulut point assister au concile de Lyon, mais il envoya pour soutenir ses droits un homme digne de le représenter; c'était Thadée de Sesse, un des principaux officiers de sa cour, guerrier aussi renommé par ses exploits que par son éloquence et son habileté diplomatique. L'ambassade impériale, dont Thadée était le chef, comptait encore plusieurs hommes remarquables, entr'autres l'évêque de Freysingen, le grand maître de l'ordre teutonique, et Pierre Desvignes, chancelier de l'empereur et juriconsulte distingué.

Lorsque tous les prélats qui devaient composer le concile furent arrivés, une assemblée préparatoire eut lieu au réfectoire de Saint-Just (2); l'ambassadeur impérial, pour prévenir l'orage qui menaçait son maître, y fit des propositions très-avantageuses au nom de l'empereur; il offrit de restituer à l'Eglise tout ce qui lui avait été pris, de marcher en personne au secours de la Terre-Sainte, de rétablir le royaume de Jérusalem, de travailler de tout son pouvoir à réunir les Grecs schismatiques à l'Eglise latine, enfin de réprimer les Tartares, qui menaçaient l'Allemagne et l'Italie, après avoir ravagé la Hongrie et la Pologne :

« Voilà, s'écria le pontife, de belles promesses qu'on nous a souvent faites, qu'on n'a jamais tenues, et que l'on ne tiendra jamais (3)! Si vous les renouvez encore aujourd'hui, c'est moins pour les exécuter que pour faire dissoudre le concile, et recommencer ensuite vos attaques contre l'Eglise ;

(1) Le château fort de Charly est un des monuments les mieux conservés du moyen-âge. C'est aujourd'hui un pensionnat de demoiselles dont le nombre considérable fait présumer qu'elles y reçoivent une excellente éducation.

(2) Le 26 juin 1245.

(3) O quam multa et quam magna sunt promissa, nunquam vel nusquam tamen adimpleta vel adimplenda!